

## **ENQUÊTES**

#### Déviation de Villedieu-sur-Indre

<u>Téléchargez le plan parcellaire modifié</u> suite aux décisions de la Commission départementale d'aménagement foncier du 18 juin 2025.

Enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et au programme de travaux connexes sur la commune de Villedieu-sur-Indre avec extension sur la commune de Niherne, relatif à la déviation de la RD 943

Cette enquête s'est déroulée du mercredi 29 janvier 2025 au vendredi 28 février 2025 inclus.

Téléchargez le rapport, les annexes et les conclusions du Commissaire Enquêteur

Prise de possession provisoire des nouvelles parcelles :

<u>Téléchargez la décision portant envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles du périmètre d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental</u>

Consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés. Communes de Villedieu-sur-Indre et Niherne.

Cette consultation s'est déroulée du 26 avril 2023 à 9h au 25 mai 2023 à 17h et la CCAF s'est réunie le 20 juin 2023 pour examiner les observations.

Téléchargez le plan de classement suite à la CCAF du 20 juin 2023

Enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier (mode d'aménagement foncier, périmètre et prescriptions) sur la commune de Villedieu-sur-Indre avec extension sur la commune de Niherne.

Cette enquête s'est déroulée du 25 janvier 2022 au 26 février 2022 inclus.

Téléchargez le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Suite à l'avis de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Villedieu-sur -Indre dans sa séance du 31 mars 2022.

<u>Téléchargez l'avis d'information aux propriétaires fonciers</u>
<u>Téléchargez le plan du périmètre de l'aménagement foncier modifié suite à l'avis de la CCAF</u>

## Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Cette enquête sera ouverte du 8 mars 2021 à 14h au 10 avril 2021 à 12h inclus.

- 1. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairies de Villedieu-Sur-Indre, siège de l'enquête, et de Niherne aux heures habituelles d'ouverture des mairies.
  - Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique sera également mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter :
  - à la mairie de Villedieu-Sur-Indre, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci,
  - sur un ordinateur mis à disposition du public à la DDT 36 Cité administrative Bâtiment B 36000 CHÂTEAUROUX aux heures d'ouverture suivantes : 9h à 11h45 et 14h à 16h, sur rendez-vous par téléphone au 02 54 53 26 73 ou 02 54 53 21 72,
  - sur le site des services de l'État de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante : <a href="https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE">https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE</a>
- 2. Toutes les personnes intéressées pourront avant le 10 avril 2021 à 12 h, consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts en mairies de Villedieu sur-Sur-Indre et de Niherne ou les adresser à Monsieur Lionel LALEVEE, président de la commission d'enquête, Monsieur Michel FOISEL et Monsieur Bernard GAUDRON, membres de la commission d'enquête :
  - par écrit au siège de l'enquête (mairie de Villedieu-Sur-Indre) ;
  - par voie électronique sur le registre dématérialisé via le lien <a href="https://www.democratie-active.fr/enquete-deviation-villedieu-sur-indre-web/">https://www.democratie-active.fr/enquete-deviation-villedieu-sur-indre-web/</a>
  - ou à l'adresse mail dédiée :Courriel
- 3. La commission d'enquête siégera en personne à la mairie deVilledieu-Sur-Indre les :
- lundi 8 mars 2021 de 14h à 17h
- mercredi 24 mars 2021 de 9h à 12h
- vendredi 2 avril 2021 de 14h à 17h
- samedi 10 avril 2021 de 9h à 12h

#### en mairie de Niherne :

- mardi 16 mars 2021 de 14h à 17h
- mercredi 31 mars 2021 de 14h à 17h

Télécharger l'avis d'enquête publique.

## Concertation

La concertation publique pour le projet d'aménagement de la déviation de la R.D n° 943 sur les communes de NIHERNE et VILLEDIEU-sur-INDRE s'est déroulée du 18 juin au 9 juillet inclus.

Ce projet d'aménagement d'une nouvelle infrastructure routière à 2 fois 1 voie pour le contournement de VILLEDIEUsur-INDRE, sur un linéaire d'environ 7 km, a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité des déplacements et la qualité de vie dans l'agglomération.

Le document suivant reste accessible : décision au cas par cas Villedieu-sur-Indre.

Pour toute question complémentaire : Direction Générale Adjointe des Routes, Transports, Patrimoine et Éducation au 02 54 08 37 41

Suite à la concertation publique qui s'est tenue du 18 juin au 9 juillet 2018, la Commission Permanente du Conseil départemental a approuvé le bilan et les mesures d'améliorations complémentaires permettant de répondre aux enseignements tirés de la concertation. A cet effet, vous trouverez ci-dessous :

le bilan de la concertation

la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 28 septembre 2018

# Le projet

Le projet de déviation de Villedieu sur Indre a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 septembre 2021. Une étape majeure a donc été franchie et permet de poursuivre les procédures préalables à la mise en service de cette opération.

Téléchargez les plans et le planning de la déviation de Villedieu-sur-Indre ci-dessous :

URL of the page: https://www.indre.fr/fr/deviation-de-villedieu-sur-indre

Coût prévisionnel de l'opération

Planning de l'opération

<u>Plan synoptique</u> <u>Planche 1 - 21-05-2021 plan de la déviation avec photo satellite</u>

Planche 1 - 21-05-2021 plan de la déviation
Planche 2 - 21-05-2021 plan de la déviation avec photo satellite
Planche 2 - 21-05-2021 plan de la déviation

Planche 3 - 21-05-2021 plan de déviation avec photo satellite

Planche 3 - 21-05-2021 plan de la déviation

Profil en long modifié mai 2021

Profil en travers type



## **DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Place de la Victoire et des Alliés CS20639 36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36